

# Commerce des armes et droits humains



## SOMMAIRE

2	Introduction
3	Présentation de l'Éducation aux droits humains
4	L'essentiel sur la vente d'armes
13	<b>Activité 1</b> Vous avez dit « Commerce » ?
14	<b>Activité 2</b> Le commerce des armes, un commerce comme les autres ?
17	<b>Annexe 1</b> Préparation de la salle et des pochettes
18	<b>Annexe 2</b> Affichage des prix
19	<b>Annexes 3</b> Planche à billets
20	<b>Activité 3</b> Projection-débat Mon pays fabrique des armes
22	<b>Activité 4</b> Arpentage : commerce des armes et droits humains
23	<b>Annexe 4</b> Textes arpentage en 4 thématiques
25	<b>Activité 5</b> Jeu de rôle : armes à vendre ?!
27	<b>Annexe 5</b> Fiches personnages
29	<b>Annexe 6</b> Fiches personnages
31	<b>Activité 6</b> Débat mouvant Commerce des armes
33	<b>Activité 7</b>

## INTRODUCTION

Les activités contenues dans ce livret proposent de travailler sur la thématique du commerce des armes.

### ► Objectifs :

- Faciliter la compréhension du fonctionnement du commerce des armes
- Faciliter l'appropriation des enjeux liés au commerce des armes et notamment en termes de droits humains.

### À noter

Pour toute demande d'information, contactez-nous : [education@amnesty.fr](mailto:education@amnesty.fr)

*L'ensemble de ce livret emploie l'expression droits humains pour parler des droits et libertés contenus dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948.*

*Ce livret a été rédigé avec la volonté de proposer une écriture attentive au genre et au respect de l'égalité entre les sexes.*

# L'ÉDUCATION AUX DROITS HUMAINS

---

L'éducation aux droits humains vise à faire **connaître**, **comprendre** et **défendre** les droits fondamentaux. Elle permet aux citoyens et citoyennes de tous âges de construire un monde plus juste et respectueux des droits humains.

## Objectifs de l'EDH

L'éducation aux droits humains a pour objectif de :

- Susciter une **prise de conscience** et une **compréhension** des droits humains,
- Donner des **connaissances** et des **compétences** pour les connaître, les respecter et les défendre,
- Faire **évoluer les attitudes** et **les comportements**.

L'éducation aux droits humains s'inscrit dans la durée, **déconstruit les préjugés**, amène les personnes à **réfléchir** et **trouver des solutions** pour agir.

Elle concerne **tous types de publics** et s'inscrit dans un **processus d'apprentissage** tout au long de la vie.

## Pour plus d'activités

De nombreuses ressources en Éducation aux droits humains sont disponibles dans la partie « Éduquer » de notre site internet : <https://www.amnesty.fr/education>

Pour toute question, vous pouvez nous contacter à [education@amnesty.fr](mailto:education@amnesty.fr)

# L'ESSENTIEL SUR LA VENTE D'ARMES

## LE CADRE JURIDIQUE INTERNATIONAL

---

### 1. Les enjeux liés au commerce des armes

Les armes circulent dans le monde entier, bien au-delà des zones de conflits. Cette prolifération est la cause directe de nombreuses violences : homicides, tortures, viols, arrestations arbitraires, atteintes à la liberté de manifester et même de s'exprimer.

Les détails de ce commerce restent opaques, mais la valeur officielle des transferts internationaux d'armes classiques avoisine les **85 milliards d'euros annuels**. À l'heure actuelle plus de la moitié des 193 États membres des Nations unies produisent et fournissent des armes et des équipements militaires. **Ce commerce de matériel meurtrier et dangereux n'étant toujours pas contrôlé strictement et soigneusement, des millions de personnes sont tuées, mutilées et maltraitées.**

Près de **500 000 personnes sont tuées chaque année** par arme à feu que ce soit ou non en temps de conflit. Car les violences liées à l'utilisation des armes sont multiformes.

La majorité des victimes des conflits sont des civils et les infrastructures sont rarement épargnées par les combats : les tirs de missiles ou d'obus peuvent ainsi cibler et détruire des hôpitaux, des logements, des ponts, des centrales électriques, des habitations... Au-delà des combats, la violence due à la prolifération des armes entraîne des blessures, des tortures ou des menaces. Les armes ne se retrouvent pas uniquement sur les champs de bataille. **Les trois quarts des décès causés par les armes interviennent hors conflit tandis que 80% des victimes de conflits sont des civils.**

Les **cinq membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies** – les États-Unis, la Russie, la Chine, la France et le Royaume-Uni – sont les principaux exportateurs d'armes, auxquels il faut ajouter l'Allemagne. Mais Israël, l'Italie, la Suède, l'Afrique du Sud, l'Espagne, la Belgique et l'Ukraine sont aussi de grands marchands d'armes. Parmi les principaux importateurs figurent l'Arabie saoudite, l'Inde, l'Égypte, les Émirats arabes unis et d'autres pays d'Asie et du Moyen-Orient.

Le marché des armes est essentiellement **dans les mains du secteur privé**. En France, l'Etat conserve cependant de nombreuses participations dans l'industrie de l'armement à l'inverse de l'Allemagne où le secteur est complètement privatisé. Des entreprises les conçoivent et les fabriquent, puis des courtiers ou des négociants les vendent (exemple en France : l'entreprise ODAS). **Ce commerce très juteux a longtemps échappé à toute règle et à tout contrôle.** Seuls les Etats peuvent assurer ce contrôle et cette régulation. Ils le doivent parce qu'ils doivent protéger leurs populations.

## 2. La nécessité d'un contrôle

Les enjeux du marché de l'armement sont immenses. S'accorder sur un minimum de règles est donc une étape cruciale et historique. La régulation n'allant pas de soi, les ONG et la société civile ont un rôle essentiel à jouer.

Après vingt ans de négociations et de pressions de la société civile et d'ONG, les Nations unies ont adopté le [Traité sur le commerce des armes \(TCA\)](#).<sup>1</sup>

Ce traité entré en vigueur en décembre 2014 n'a pas pour but d'interdire la vente et l'utilisation des armes. **Il impose des règles strictes.** La France disposait déjà d'un système de contrôle de ses ventes d'armes, comme une quarantaine d'autres pays, mais il manquait un instrument à vocation universelle.

Ce traité établit pour la première fois une réglementation internationale robuste pour que les armes n'arrivent plus entre les mains de ceux qui bafouent les droits humains. Il contient un certain nombre de règles visant à arrêter la circulation d'armes, de munitions et d'autres articles liés à destination de pays où l'on sait qu'ils serviraient à commettre ou à faciliter un génocide, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre ou d'autres atteintes graves aux droits humains. **Chaque État doit évaluer le risque qu'une exportation d'armes vers un autre pays contribue à de graves atteintes aux droits humains et, le cas échéant, s'abstenir d'exporter ces armes.**

A ce jour, ce texte a été signé par 130 États, dont 104 l'ont ratifié, y compris cinq des 10 principaux exportateurs d'armement du monde : l'Allemagne, l'Espagne, la France, l'Italie et le Royaume-Uni. Le Canada est le dernier pays avoir rejoint officiellement le TCA en septembre 2019. Cependant, des gros marchands d'armes – comme la Chine et la Russie – n'ont pas encore adhéré au TCA. Les États-Unis l'ont signé sans le ratifier, mais Donald Trump a annoncé en avril 2019 qu'ils retireraient leur signature.

**Comment peut-on garantir que les gouvernements vont respecter ce traité ?** Le traité ne prévoit pas de mécanisme de contrôle indépendant ni de sanction. Pour autant, il n'en reste pas moins juridiquement contraignant pour tous les États parties. Le principal moyen de contrôle permettant de s'assurer que les États respectent leurs obligations au regard du traité, est l'obligation faite à tous les gouvernements de présenter au secrétariat du traité des rapports annuels faisant état de leurs transferts d'armes.

Les États doivent œuvrer collectivement à l'application des principes fondamentaux de ce texte. Dans la pratique toutefois, et jusqu'à maintenant, ils se sont montrés réticents à aborder des questions de fond lors de la conférence annuelle des États parties, donnant ainsi à la société civile un rôle essentiel à jouer pour défendre l'arrêt de certains transferts d'armes contraires au TCA. Il est à espérer que, parallèlement à la consolidation du traité, les

---

<sup>1</sup> Sur ce lien le site du secrétariat du Traité sur le commerce des armes, disponible en français : <https://thearmstradetreaty.org/>

problématiques de conformité ou de respect seront débattues et traitées plus librement et avec davantage de transparence, et que les États travailleront ensemble pour honorer leurs obligations. En attendant les ONG doivent poursuivre leur mobilisation pour que le TCA soit appliqué.

De nouvelles formes de mobilisation apparaissent. **Dans le cadre du conflit au Yémen, plusieurs procédures initiées par la société civile – souvent soutenues par Amnesty International - et destinées à contraindre les États à satisfaire à leurs obligations nationales, régionales et internationales, sont en cours devant la justice en France, en Italie, en Belgique et au Royaume-Uni.** Dans ce dernier cas, la justice britannique a statué en juin 2019 que la décision du gouvernement britannique de continuer d'octroyer des licences d'exportation pour des équipements militaires à destination de l'Arabie Saoudite est illégale. Le même mois, le Conseil d'État belge, une juridiction administrative, annulait huit licences d'exportation d'armes pour l'Arabie saoudite que le gouvernement wallon avait octroyées à FN Herstal et à CMI. Le Conseil d'État "a constaté que la Région wallonne a omis d'examiner un des critères prévus par la législation qui consiste à vérifier le comportement du pays acheteur à l'égard de la communauté internationale et notamment son attitude envers le terrorisme, la nature de ses alliances et le respect du droit international." Cette décision résultait de 14 recours que deux ONGs avaient introduits le 21 décembre 2017.

Les rapports annuels nationaux sur les exportations d'armes publiés par les Etats sont également très importants, car ils permettent aux personnes députées, aux médias et à la société civile de procéder à un examen approfondi de la conduite des gouvernements, et sont un élément crucial pour renforcer la transparence sur le commerce international des armes, qui reste entouré du plus grand secret. En France, les parlementaires font peu de cas de ce rapport annuel au Parlement sur les exportations d'armement préparé et diffusé par le ministère des Armées. Alors que c'est leur rôle, en tant que garant du débat démocratique de contrôler l'action du gouvernement et de s'assurer que les engagements internationaux du pays sont bien respectés.

# L'ESSENTIEL SUR LA VENTE D'ARMES

## LE CAS DE LA FRANCE

---

En tant que partie au **Traité sur le commerce des armes (TCA)**, la France s'est engagée à ne pas autoriser de transferts d'armement dès lors qu'il existerait un risque prépondérant ou majeur que ces armes puissent être utilisées pour commettre ou faciliter des violations graves du droit international humanitaire (DIH) et des droits humains.

Pourtant la France exporte des armes à des pays comme l'Égypte qui connaît une répression des droits humains sans précédent ou encore aux membres de la coalition engagée au Yémen, responsables de violations graves du droit international humanitaire (DIH). La France comme les autres États parties au TCA doivent se remémorer l'objectif de ce traité : réduire la souffrance humaine (article 1).<sup>2</sup>

**Aux termes du TCA, tous les États parties doivent soumettre des rapports annuels sur les exportations et les importations d'armes. Un élément crucial pour renforcer la transparence sur le commerce international des armes, longtemps entouré du plus grand secret.** Le TCA ne disposant pas de mécanisme indépendant de contrôle pour garantir le respect des règles en matière de transferts, les rapports publics annuels sur les exportations et les importations d'armes sont primordiaux pour permettre aux parlements, aux médias et à la société civile d'examiner la conduite des gouvernements.

La France doit remettre son rapport annuel au secrétariat du Traité au plus tard le 31 mai de chaque année. Parallèlement, le ministère des Armées doit présenter chaque année avant le 1<sup>er</sup> juin, un rapport annuel au Parlement sur les exportations d'armes couvrant l'année précédant sa publication. La France, annuellement, doit communiquer confidentiellement aux autres États membres de l'UE un rapport annuel concernant ses exportations d'armes. Sur la base de ces contributions, un rapport annuel de l'UE, est élaboré et publié. Enfin, la France participe au Registre des armes classiques des Nations unies dans le cadre duquel il communique annuellement sur une base volontaire des informations sur ses exportations. **La question de la transparence et son enjeu n'est donc pas ignorée de la France.** Et pourtant, la pratique française est loin d'être satisfaisante. Le principal outil de transparence à disposition des élus est le rapport annuel au Parlement réalisé par le ministère des Armées.

**Ce type d'outil constitue la base non seulement d'un contrôle démocratique, mais aussi d'un droit de regard des médias et de la société civile sur la manière dont le gouvernement respecte ses engagements internationaux.** Les journalistes, les syndicats, les ONG et les personnes concernées ont un rôle essentiel à jouer en vérifiant que le gouvernement respecte ses obligations en matière d'application et de mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes, par exemple. Sans données régulières et exhaustives sur le commerce d'armes, ce rôle devient beaucoup plus difficile.

---

<sup>2</sup> Voir le texte du traité : <https://thearmstradetreaty.org/hyper-images/file/Traitesurlecommercedesarmes/Traitesurlecommercedesarmes.pdf?templateId=137262>

**Le manque de transparence de la France ne permet pas - aujourd'hui - de s'assurer qu'elle respecte ses engagements internationaux.** Or c'est là, l'enjeu fondamental de la transparence : rendre compte de la mise en œuvre par la France de ses obligations internationales, en fournissant des précisions sur la nature de ses exportations. Cela permettrait d'identifier les armes qui sont susceptibles de servir à commettre des violations graves du droit international humanitaire, voire de crimes de guerre. Actuellement rien dans le rapport annuel au Parlement ne permet de savoir précisément quels matériels militaires (armes, pièces et composants, munitions) et quelles prestations d'assistance technique et de formations ont fait l'objet de licences d'exportation, de contrats et de livraisons effectives vers tel ou tel pays. Ni de savoir à quel destinataire, utilisateur final, ils sont destinés ainsi que pour quel type d'utilisation finale. Qui plus est, le Parlement n'exerce aucun contrôle sur les ventes d'armes autorisées par le pouvoir exécutif alors qu'il en a la faculté. C'est ce que nous voulons changer. **Notre exigence vis-à-vis de la France doit être d'autant plus forte qu'elle est le 3ème plus important exportateur d'armes au monde et est membre permanent du Conseil de sécurité des Nations Unis,** il est donc indispensable que le gouvernement améliore son exercice de transparence.

Face à la pression de la société civile demandant à la France de revoir ses ventes d'armes à la coalition engagée au Yémen et exigeant du Parlement d'exercer un contrôle sur celles-ci, une mission d'information a été mise en place sur le contrôle des exportations d'armement. Les ONG ont été entendues le 16 janvier 2019 dont Amnesty International France.

## 1. Répression interne en Egypte et conflit au Yémen

### REPRESSION INTERNE EN EGYPTE

Depuis le soulèvement du 25 janvier 2011, l'Égypte traverse une période trouble marquée par une répression sanglante et de très nombreuses et très graves violations des droits humains. Alors que de nombreux États ont condamné les autorités égyptiennes pour ce bilan épouvantable et dénoncé l'impunité dont jouissent les forces de sécurité, certains de ces mêmes États ont fourni à l'Égypte une gamme d'équipements de sécurité utilisés pour ces violations.

Le rapport d'Amnesty International France intitulé *Égypte. Des armes françaises au cœur de la répression* et publié le 16 octobre 2018 s'appuie sur une analyse de plus de 20 heures de vidéos disponibles dans le domaine public, de plusieurs centaines de photos et de 450 gigaoctets de supports visuels supplémentaires provenant de groupes locaux de défense des droits humains et des médias. Ces éléments attestent sans ambiguïté du déploiement de véhicules blindés Sherpa et MIDS fournis par la France à l'occasion de certaines des opérations les plus sanglantes de la répression interne. Ces transferts ont eu lieu – et ont continué d'avoir lieu – alors que les autorités égyptiennes n'ont rien fait pour faire respecter l'obligation de rendre des comptes, ni pris aucune mesure laissant entrevoir la fin des



violations systématiques dont elles se rendent coupables. Le 14 août 2013, des véhicules blindés Sherpa fournis par la France ont été déployés un peu partout au Caire par les forces de sécurité égyptiennes pour disperser des sit-in. Celles-ci ont tué près de 1 000 personnes. Jamais dans l'histoire égyptienne moderne autant de personnes manifestantes n'avaient trouvé la mort en un seul jour, et on parle aujourd'hui du massacre de Rabaa et al Nahda pour évoquer cette journée. Selon des personnes qui ont participé aux manifestations et qu'a rencontrées Amnesty International, des agents des forces de sécurité égyptiennes ont tiré à balles réelles sur des personnes manifestantes alors qu'ils se trouvaient à l'intérieur des blindés fournis par la France, plaçant ces véhicules au cœur du massacre.

**Selon le rapport annuel au Parlement de 2019 sur les exportations d'armement de la France, l'Égypte est le second client de la France en termes de livraison sur la période 2009-2018 avec plus de 5,5 milliards d'euros de matériel livré.** Tandis que la France a toujours affirmé qu'elle ne fournit du matériel qu'aux forces armées à l'exclusion des forces de police participant à la répression interne, Amnesty International a pu démontrer le contraire.

La mobilisation n'aura pas été vaine<sup>3</sup> puisque lors de la visite du président de la République Emmanuel Macron en Égypte en janvier 2019, les conditions d'utilisation par l'Égypte d'armes fournies par la France ont été évoquées en pleine conférence de presse par les médias, faisant écho au rapport rendu public par Amnesty International le 16 octobre 2018. De plus à la suite de ce rapport, le gouvernement français a décidé d'étendre son contrôle à l'exportation à certains des véhicules fournis à l'Égypte qui n'étaient soumis à aucun contrôle alors qu'ils ont été largement déployés lors de différents événements meurtriers. Il s'agit des véhicules blindés de maintien de l'ordre MIDS.

Au vu des violations graves et systématiques des droits humains commises en Égypte, Amnesty International engage la France à cesser immédiatement tout transfert dès lors qu'il existe un risque substantiel que les armes livrées soient utilisées pour commettre ou faciliter de graves atteintes aux droits humains sur le territoire égyptien. Aucun transfert ne doit être autorisé tant que l'Égypte n'a pas mené d'enquêtes efficaces et indépendantes sur les violations graves commises par les forces de sécurité, ni amené celles-ci à rendre des comptes.

## **CONFLIT AU YEMEN**

Depuis quatre ans, au Yémen, des milliers de civils ont été tués et des milliers d'autres grièvement blessés. Les Yéménites vivent sous les bombardements dévastateurs - et souvent aveugles - de leur pays par la coalition militaire dirigée par les Saoudiens (Bahreïn, Égypte, Jordanie, Koweït, Maroc, Soudan, Émirats arabes unis). Toutes les parties impliquées dans le conflit ont commis des violations graves du Droit international humanitaire (DIH), y compris d'éventuels crimes de guerre.

---

<sup>3</sup> Voir <https://www.amnesty.fr/contrôle-des-armes/actualités/la-france-aborde-enfin-les-droits-humains-en-egypte>

Tandis que le conflit au Yémen entre dans sa cinquième année, près de 18 000 civils ont déjà été tués ou blessés, principalement lors de frappes aériennes de la coalition.

Pourtant la France n'a jamais cessé ses transferts d'armement depuis le début du conflit. **L'Arabie saoudite et les Emirats arabes unis (EAU) figurent parmi ses principaux clients (voir chiffres clés). Selon le rapport annuel au Parlement 2019 sur les exportations d'armement de la France, entre 2009 et 2018, plus de 7,7 milliards d'euros de matériels de guerre ont été livrés par la France à l'Arabie saoudite, ce qui en fait le premier client de la France, et plus de 2,6 milliards d'euros aux EAU, ce qui en fait le troisième client de la France.** L'Arabie saoudite déploie dans le cadre de la guerre au Yémen notamment, des canons d'artillerie Caesar, des mortiers de 120mm, des véhicules blindés de combat ou encore des avions A330-MRTT de ravitaillement en vol facilitant les bombardements longue distance. Sans compter la flotte navale de combat vendue aux deux pays avant le début du conflit qui font l'objet d'une maintenance en condition opérationnelle encore en 2019. Une partie de ces navires est déployée dans le cadre du blocus maritime imposé au Yémen qui aggrave la crise humanitaire et la détresse des populations civiles. La France fournit aux EAU les prestations de maintenance en condition opérationnelle, des chars Leclerc ainsi que des mirages 2000-9 livrés bien avant le début du conflit et déployés dans le cadre de l'offensive terrestre/aérienne au Yémen.

**Les deux pays utilisent également du matériel de ciblage fourni par la France<sup>4</sup>, or Amnesty International a documenté de nombreuses frappes contraires au droit international humanitaire au moyen de munitions air-sol guidées.**

Au cours de l'année 2017, Amnesty International France (AIF) et l'Action des Chrétiens contre la torture (ACAT) ont mandaté un cabinet d'avocats afin de rendre une étude juridique<sup>5</sup> sur la légalité de ces exportations, compte tenu des engagements internationaux de la France en matière de contrôle des transferts d'armes. Le cabinet d'avocats qui a fourni l'étude juridique a répondu à un appel diffusé par les deux organisations dans un réseau de cabinets travaillant notamment sur des problématiques relevant du droit international. Il s'agissait, ce faisant, de solliciter des tiers à nos organisations, avocats de profession, afin qu'ils produisent une analyse très détaillée permettant d'apporter un éclairage inédit et strictement juridique sur les ventes d'armes en France. En 2015, une démarche similaire avait été menée au Royaume-Uni par Amnesty International Royaume-Uni, Saferworld et Oxfam.

L'ACAT et Amnesty International France souhaitent que cette étude juridique serve de fondement à un débat public sur le sujet qui peine encore à voir le jour dans la société française. L'étude juridique publiée en mars 2018 conclut qu'il existe un risque juridiquement élevé que les transferts d'armes soient illicites au regard des engagements internationaux de la France, qu'il s'agisse des dispositions du Traité sur le commerce des armes comme de la Position commune 2008/944/PESC. **Soulignons que l'interdiction posée par cette dernière et le TCA est basée sur le principe de risque. Il n'existe pas d'obligation de vérifier que des armes**

<sup>4</sup> Voir <https://blogs.mediapart.fr/amnesty-international/blog/220319/yemen-l-implication-de-la-france-ne-se-dement-pas>

<sup>5</sup> Voir <https://www.amnesty.fr/contrôle-des-armes/actualités/armes-au-yemen-la-france-mise-en-cause>

**françaises aient pu déjà servir à commettre des violations du droit international. Dès lors, peu importe que, pour le moment, il n'y ait pas de preuve qu'une arme française a effectivement été utilisée pour commettre, ou faciliter, une violation grave du droit international humanitaire voire un crime de guerre.**

Amnesty International appelle tous les États dont la France à cesser de fournir des armes aux parties impliquées dans le conflit yéménite, sans exception, tant qu'il subsistera un risque non négligeable que ces matériels servent à commettre ou à faciliter de graves violations du droit international humanitaire et relatif aux droits humains, au Yémen.

## **2. Opacité, manque de contrôle et déficit démocratique**

De tels transferts d'armes ne devraient pas avoir lieu en raison du risque évident que les armes fournies soient utilisées pour commettre des violations graves du droit international humanitaire et des droits humains. **Le manque de transparence sur les exportations d'armes françaises ainsi que l'absence de contrôle du Parlement favorisent de tels transferts.**

Pourtant certaines personnes députées se mobilisent et tentent d'avoir des réponses. Mais face au silence de l'administration et le refus de répondre à des interrogations légitimes, il reste peu de possibilités. C'est pourquoi le député Sébastien Nadota déposé en avril 2018 une proposition de résolution **demandant la création d'une commission d'enquête sur le respect des engagements internationaux de la France au regard des autorisations d'exportations d'armes, munitions, formations, services et assistance accordées ces trois dernières années aux personnes belligérantes du conflit au Yémen.**<sup>6</sup> Depuis, quatre autres propositions de résolution allant dans le même sens ont été déposées. Aucune n'a fait l'objet d'un examen.

C'est pour sortir de cette impasse qu'une mission d'information sur le contrôle des exportations d'armement a été créée, qui doit rendre son rapport à la fin de l'année 2019. Ce rapport devra proposer des pistes pour permettre au Parlement d'exercer un contrôle sur les ventes d'armes autorisées par le seul pouvoir exécutif.

Depuis 2018, **seule une poignée de personnes élues se mobilise sur les ventes d'armes de la France.** Une quarantaine de questions écrites ou d'interventions orales ont également été enregistrées en lien avec le conflit au Yémen et les ventes d'armes de la France à la coalition saoudienne depuis le début du conflit en 2015. Mais nous sommes loin d'un consensus transpartisan et d'une volonté exprimée dans les actes de s'ériger pour les parlementaires en pouvoir de contrôle de la politique de ventes d'armes du gouvernement.

**C'est pourquoi la mobilisation doit continuer. Le silence des parlementaires face à la tragédie du Yémen doit cesser.** Ils doivent amener le gouvernement à rendre des comptes sur ses

---

<sup>6</sup> Voir [http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/dossiers/respect\\_engagements\\_france\\_exportations\\_armes\\_yemen](http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/dossiers/respect_engagements_france_exportations_armes_yemen)

exportations d'armes. Afin d'avoir la garantie que les armes françaises ne puissent jamais être utilisées pour commettre des violations graves du Droit international humanitaire, comme au Yémen, les parlementaires doivent exiger plus de transparence de la part du gouvernement, s'emparer de leur rôle de contrôle et ouvrir un débat national. C'est leur responsabilité première. Ils doivent agir sans attendre les conclusions de la mission d'information sur le contrôle des exportations d'armement.

## ACTIVITÉ 1

### VOUS AVEZ DIT « COMMERCE » ?

---

► **Public**

À partir de 14 ans.

► **Nombre de participants et participantes**

Entre 8 et 30.

► **Durée**

20 minutes.

► **Objectifs pédagogiques**

- Formuler des idées associées au terme « commerce » ;
- Commencer à structurer les connaissances du groupe associées au commerce.

► **Matériel**

Un tableau ou grandes feuilles de papier, des marqueurs

#### Déroulement :

1. Demandez aux personnes participantes ce qu'évoque pour elles le terme « commerce ». Notez au tableau l'ensemble des propositions sans les reformuler.
2. Vous pouvez aider le groupe en posant quelques questions telles que : qui et quoi sont concernés ? À quoi cela sert-il ? Comment cela fonctionne-t-il ? Existe-t-il différents types de commerce ?
3. Proposez aux personnes participantes de classer leurs propositions par groupes de mots qu'elles estiment être de même niveau. Par exemple si un grand nombre de produits type chaussures, nourriture, voiture ont été cités vous pourrez les rassembler ou les surligner de la même couleur.
4. Demandez au groupe ce qu'il pense de cette répartition et s'il lui semble manquer d'information sur certains domaines.

*À noter :*

*Cette activité est une activité introductive qui vise à faire ressortir les connaissances et représentation du groupe sur la thématique proposée, avant de passer à des activités permettant la compréhension de la thématique et de ses enjeux. Il est donc vivement recommandé à la fin de la séance ou du projet pédagogique de revenir sur ces représentations formulées en début de projet afin de permettre une prise de conscience par les participants et participantes de l'évolution de leur réflexion sur le sujet donné.*

## ACTIVITÉ 2

### LE COMMERCE DES ARMES, UN COMMERCE COMME LES AUTRES ?

L'outil pédagogique Le jeu du commerce mondial a été conçu par Christian Aid et traduit et adapté par l'association KuriOz [www.kurioz.org](http://www.kurioz.org)

#### Déroulement :

► **Public**

À partir de 14 ans.

► **Nombre de participants et participantes**

Entre 12 et 30.

► **Nombre d'animateurs ou animatrices : 2** (1 pour mener le jeu et 1 pour la table de demande globale) ou 3 (1 pour observer le fonctionnement pendant le jeu).

► **Durée**

90 minutes.

► **Objectifs pédagogiques**

- Comprendre le fonctionnement du commerce mondial ;
- Réfléchir aux spécificités du commerce en matière de vente d'Armes.

► **Matériel**

7 tables, 1 chaise par personne, 4 paires de ciseaux, 4 règles, 2 compas, 2 équerres, 2 rapporteurs, 50 feuilles, 14 crayons à papier, quelques gommettes, 6 enveloppes en papier kraft, affichage des prix (annexe 2), faux billets de banque en grosse quantité (modèles à imprimer en annexe 3).

► **Préparation**

Disposez sur chacune des 6 tables une enveloppe fournie selon le tableau de répartition du matériel en annexe 1. Aménagez la table de la demande globale avec des billets, une grille pour noter les sommes versées et du matériel supplémentaire. Affichez l'annexe 3 à la table de la demande globale.

1. Demandez aux participantes et participants de s'installer sur les chaises réparties autour des tables sans toucher aux pochettes posées dessus.

2. Expliquez deux fois très rapidement aux personnes qui vont jouer :

« L'objectif de chaque groupe est de gagner le plus d'argent, pour cela vous produirez des formes avec le matériel contenu dans les pochettes posées sur vos tables respectives. Chaque forme a sa propre valeur comme indiqué sur l'affichage des prix que vous pourrez consulter sur cette affiche (annexe 3). Vous viendrez régulièrement vendre vos formes, ce qui augmentera votre richesse.

Il n'y a que 3 règles :

- Toutes les formes doivent être coupées aux ciseaux et être de l'exacte taille indiquée sur l'affiche des prix ;
- Vous ne pouvez utiliser que le matériel distribué dans les pochettes ;
- L'usage de la force physique est interdit. »

À noter : n'acceptez pas de questions après l'explication des règles.

3. Annoncez : « Le jeu commence. C'est parti ! »

*À noter : du fait de règles assez floues, un temps plus ou moins long d'inertie peut avoir lieu. Il est nécessaire de laisser le groupe se prendre en main. Vous pouvez éventuellement les aider à démarrer en énonçant des phrases telles que « on produit, on produit ! ».*

Un ou une animatrice occupe la 7<sup>ème</sup> table (la demande globale). Cette personne est chargée d'acheter les formes réalisées par les différentes tables et de donner ce qu'elle donne à chacun comme argent en contrepartie. Elle doit également mesurer rigoureusement et ne pas hésiter à refuser les formes

papiers provenant des pays 3, 4, 5 ou 6 et à ne pas vérifier pour les 1 et 2 (confiance plus importantes des consommateurs pour le made in France ou USA).

4. Pendant le jeu, l'animateur ou l'animatrice qui mène peut faire intervenir différents évènements tels que :
  - hausse et baisse des prix (adaptation des prix à l'offre et la demande)
  - don d'un grand paquet de feuilles à un pays C (découverte d'une mise ou d'un gisement).
  - dire discrètement à un groupe qu'en collant une gommette sur leur forme rapporte plus (le prix des innovations).
  - retirer toutes les feuilles d'un pays (catastrophe naturelle).

#### 5. Sortir du jeu

*Le temps de jeu étant très intense, plusieurs étapes permettront au groupe de sortir du jeu pour parler du sujet de fond : le fonctionnement du commerce mondial.*

#### Temps 1 : les résultats

Après avoir annoncé que le jeu est fini, demandez à chaque groupe de compter l'argent disponible sur sa table et inscrivez le montant sur un tableau. Reportez également sur ce tableau ce qui aura été donné par la demande globale et questionnez le groupe sur la différence entre les deux sommes (-> La différence correspondant aux échanges entre pays).

#### Temps 2 : le ressenti des participants

Il est important de faire un tour des ressentis des participants à chaud. Ce jeu peut être difficile pour les personnes participantes ayant le rôle des pays les moins bien dotés comme celui des pays très bien dotés qui ont abusé de la faiblesse d'autrui. L'expression d'un mot de ressenti par personne permet de prendre du recul (ressenti partagé et inhérent au jeu). Marquer ces mots de ressentis permet de constituer des groupes de mots : « puissant », « fort » et « incapable », « démunis » qui pourront être récupérés quand il s'agira de connecter le jeu à la réalité.

#### Temps 3 : les retours d'une personne observatrice

Une personne aura pendant le jeu noté des remarques ou questionnements des participants. Cette phase de retour leur permet de prendre un certain recul sur les différentes étapes du jeu.

6. Décortiquer le rôle de chacun et les interactions pendant le jeu :
  - Comment appelle-t-on les pays 1 et 2, 3 et 4 ou 5 et 6 ? (-> pays développés, en développement, moins avancés). De quoi étaient dotées les enveloppes de chacun de ces pays ? (-> feuilles : ressources naturelles, compas, équerres, règles : moyens de production). Cette répartition correspond-elle à la réalité ?
  - Quelle était la table qui donnait de l'argent ? (-> la demande globale). Quel était son comportement ? Était-elle juste avec tous les pays ? Comment les choses se passent-elles dans la réalité ?

### 7. Décrypter le fonctionnement du commerce

Demandez : que s'est-il passé pendant le jeu ? Ne laissez aucune proposition du groupe de côté (rapports de domination, vol, escroquerie, etc), tout doit être connecté à la réalité grâce à la question : cela existe-t-il dans la réalité ?

### 8. Comprendre les évènements

Questionnez : quels évènements ont eu lieu pendant le jeu ? À quoi correspondent-ils dans la réalité ? Les réactions face à ces évènements sont-elles les mêmes ?

### 9. Éléments de discussion sur le commerce des armes

- Dans le jeu, quel était votre objectif premier ? Quelles étaient les règles du jeu ? Quelles sont les règles du commerce mondial ? Cette absence de règles est-elle valable pour tous les produits vendus à travers le monde ? Quels pays ont créé des règles spécifiques ? Quels types de règles peuvent exister ? Quels types de produits devraient être soumis à des règles spécifiques ? Quels types de conséquences devraient obliger les pays à poser des règles en matière de commerce ?
- En matière de commerce des armes, avez-vous connaissance d'une législation particulière ? La vente au plus offrant peut-elle primer ? Quelles peuvent être les conséquences d'une vente d'armes en termes de droits humains ?

### 10. Comprendre le commerce des armes

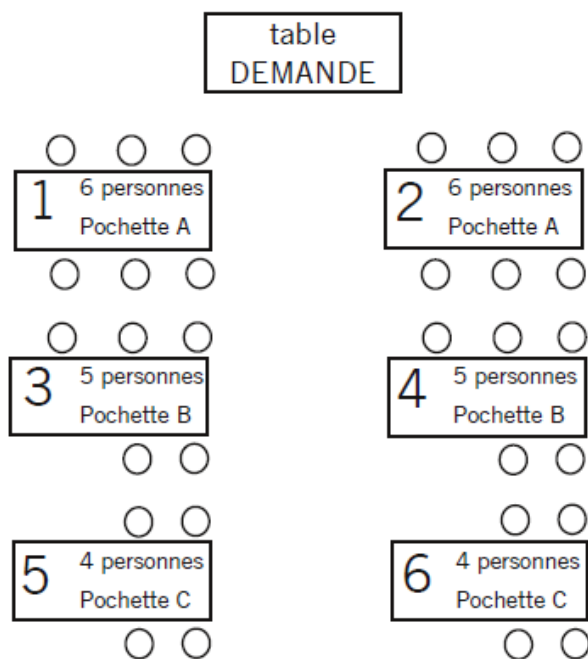
Plusieurs activités sont proposées dans ce livret pour approfondir le fonctionnement et les enjeux du commerce des armes en termes de droits humains.



## Annexe 1 : LE COMMERCE DES ARMES UN COMMERCE COMME LES AUTRES ? PRÉPARATION DE LA SALLE ET DES Pochettes

---

### Les 6 tables pour 30 personnes participantes :



### Les pochettes :

#### Pour les pays ayant une pochette A (États-Unis d'Amérique, France, etc.) :

2 paires de ciseaux, 2 règles, 1 compas, 1 équerre, 1 rapporteur, 1 feuille de papier, 6 billets de 100 F, 4 crayons à papier.

#### Pour les pays B (Inde, Brésil, etc.) :

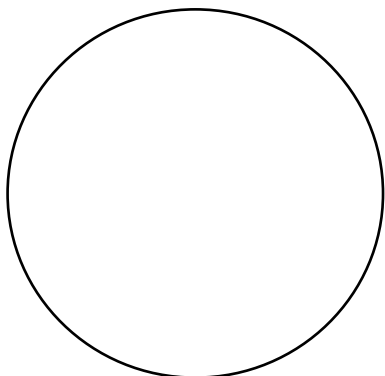
10 feuilles de papier, quelques gommettes, 2 billets de 100 F.

#### Pour les pays C (Kenya, Birmanie, etc.) :

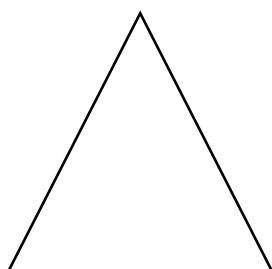
4 feuilles de papier, 2 billets de 100 F, 2 crayons à papier.

**Annexe 2 : AFFICHAGE DES PRIX**

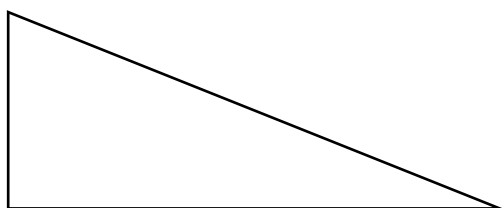
---



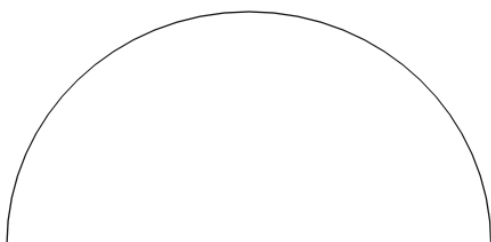
**Prix : 500 F**  
**Diamètre : 13 cm**



**Prix : 150 F**  
**Côté : 7 cm**



**Prix : 200 F**  
**Côtés : 11 x 7 cm**



**Prix : 200 F**  
**Diamètre : 10 cm**



**Prix : 200F**  
**Côtés : 11 x 6 cm**

**Annexe 3 : LE COMMERCE DES ARMES UN COMMERCE COMME LES AUTRES ?**  
**PLANCHE À BILLETS**

---

50 F	50 F
100 F	100 F
100 F	100 F
200 F	200 F
200 F	200 F
500 F	500 F

## ACTIVITÉ 3

### PROJECTION-DÉBAT « MON PAYS FABRIQUE DES ARMES »

---

► **Public**

À partir de 14 ans.

► **Nombre de participants et participantes**

A partir d'une personne.

► **Durée**

2 heures.

► **Objectif pédagogique**

- Comprendre le fonctionnement du commerce des armes en France
- Identifier les enjeux du commerce des armes.

► **Matériel**

- Documentaire « Mon pays fabrique des armes » d'Anne Poiret, 73' ;
- Vidéo projecteur ;
- Système de sonorisation.

► **Préparation**

Installation de la salle pour faciliter le visionnage du film.

#### Déroulement :

1. Projetez le documentaire Mon pays fabrique des armes.

2. Éléments de discussion :

- **Sur la production d'armes :**

Quels sont les avantages de la production d'armes en France en termes économiques et politiques ? Quelles sont les entreprises produisant des armes en France ? Pourquoi faut-il être innovant dans la conception d'armes ? Quelles sont les conséquences de cette volonté d'innovation permanente ?

- **Sur les exportations :**

Pourquoi la France vend-elle des armes à d'autres pays ? Quel est le rôle de l'État dans la vente d'armes ? Qui promeut l'armement français et facilite ses ventes à l'étranger et en quoi ce commerce diffère d'autres marchés transnationaux ? Qu'est-ce que la Commission interministérielle pour l'étude des exportations de matériel de guerre (CIEEMG) ? Quel est son rôle ? Quelles sont ses responsabilités dans la vente d'armes françaises ?

- **Sur les droits humains :**

Quels risques prend-on à équiper en armes un pays étranger ? Qu'est-ce que le traité sur le commerce des armes (TCA) ? À quoi s'engagent les États ayant signé et ratifié le TCA ? Pourquoi vendre des armes à l'Arabie saoudite pose problème en termes de respect du TCA ? Quel est le rôle des Organisations non gouvernementales (ONG) et des associations dans la vente d'armes ? À quels risques s'exposent les personnes luttant contre des ventes d'armes violant le TCA ?

## **ACTIVITÉ 3**

### **PROJECTION-DÉBAT « MON PAYS FABRIQUE DES ARMES »**

---

- **Sur le rôle des citoyens et citoyennes :**

Le contrôle de l'application du traité sur le commerce des armes est-il suffisant ? Qu'est-ce que le secret-défense ? Quelles conséquences ce secret-défense a-t-il sur les capacités de contrôle des citoyens et citoyennes sur la bonne application du traité sur le commerce des armes par les États ? Comment les États prouvent-ils qu'ils respectent le traité sur le commerce des armes ? Qui pourrait contrôler le respect du TCA et comment ?

## ACTIVITÉ 4

### ARPEMENTAGE : COMMERCE DES ARMES ET DROITS HUMAINS

#### ► **Public**

À partir de 14 ans.

#### ► **Nombre de participants et participantes**

Entre 8 et 30.

#### ► **Durée**

60 minutes.

#### ► **Objectif pédagogique**

Identifier les enjeux du commerce des armes pour un pays.

#### ► **Matériel**

Impression des textes supports en plusieurs exemplaires. (Annexe 5)

#### ► **Préparation**

Disposition de la salle en différents espaces de lecture.

#### ► **À noter sur l'arpelementage**

L'Arpelementage est une méthode de lecture collective issue de la culture ouvrière (cercle ouvrier) puis réutilisée par les praticiens de l'entraînement mental pendant la Seconde Guerre Mondiale par des Résistants (autour de Dumazedier), diffusée plus largement par Peuple et Culture, mouvement d'éducation populaire, à partir des années 1950.

#### **Déroulement :**

1. Chaque personne participante choisit une des thématiques proposées. Les personnes ayant choisi la même thématique se rassemblent dans un même coin de la salle et lisent les documents qui y sont associés, avec pour objectif de répondre à ces questions :
  - 2 choses avec lesquelles vous êtes d'accord.
  - 2 choses qui vous posent question.
  - 1 idée forte que vous retenez.
2. Après un retour en grand groupe, chaque groupe thématique disposera de quelques minutes pour :
  - présenter rapidement la thématique et les textes ;
  - présenter ses réponses aux questions ;
  - répondre aux questions du groupe.
3. Une fois chaque groupe passé, la personne animant le grand groupe pourra s'appuyer sur ce qui a été dit pour proposer aux participants et participantes une réflexion, par exemple sur les questions suivantes :

Qui sont les personnes et quelles sont les institutions concernées par la vente d'armes et de quelle manière ? Pourquoi un pays vend-il des armes ? Quelles peuvent être les conséquences positives et négatives de cette vente d'armes pour le pays vendeur ? Quelles peuvent être les conséquences positives et négatives pour le pays acheteur ? Pour les citoyens et citoyennes de ces pays ? Sur les droits humains ?

## **Annexe 4 : COMMERCE DES ARMES ET DROITS HUMAINS**

### **TEXTES ARPENTAGE EN 4 THÉMATIQUES**

---

#### **Thème 1 : commerce des armes et économie**

Article « La France est-elle inféodée à son industrie de l'armement ? »

Les contrats d'armement sont devenus un des objectifs principaux de la diplomatie française. Au bénéfice de qui ?

Par Antoine Hasday — 11 août 2017 à 7h00 — mis à jour le 14 août 2017 à 4h33

Lien : <http://www.slate.fr/story/149670/france-infeodee-industrie-armement>

#### **Thème 2 : le contrôle du commerce des armes**

Article « Armes : il est temps que les États rendent des comptes »

Alors que le commerce mondial des armes est en plein essor, des États violent leurs obligations internationales en donnant le feu vert à des accords irresponsables et nuisibles.

Publié le 11.09.2017 par Amnesty International

Lien : <https://www.amnesty.fr/controle-des-armes/actualites/armes--il-est-temps-que-les-etats-rendent-des-comptes>

#### **Thème 3 : commerce des armes et droits humains**

Article « Armes au Yémen : la France mise en cause »

Alors que le Yémen connaît la « pire crise humanitaire au monde », la légalité des ventes d'armes de la France à l'Arabie saoudite et aux Émirats arabes unis est mise en cause. Une situation aujourd'hui dénoncée par un cabinet d'avocats sollicité par Amnesty International France et l'ACAT pour émettre un avis juridique.

Publié le 20.03.2018 par Amnesty International

Lien : <https://www.amnesty.fr/controle-des-armes/actualites/armes-au-yemen-la-france-mise-en-cause>

## **Thème 4 : vente d'armes et rôle de la société civile**

Article « Le port de Marseille-Fos « ne servira pas à charger des armes», assure la CGT.

Par Le Figaro avec AFP Publié le 28/05/2019 à 14:58

Lien : <http://www.lefigaro.fr/flash-eco/le-port-de-marseille-fos-ne-servira-pas-a-charger-des-armes-assure-la-cgt-20190528>

Article « Exportations d'armes: des députés réclament un plus grand contrôle du Parlement »  
Par AFP, publié le 18/07/2018 à 17:20 , mis à jour à 17:20

La présidente de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale, Marielle de Sarnez, a réclamé mercredi un plus grand contrôle du Parlement sur les exportations françaises d'armement.

Lien : [https://lentreprise.lexpress.fr/actualites/1/actualites/exportations-d-armes-des-deputes-reclament-un-plus-grand-contrôle-du-parlement\\_2026400.html](https://lentreprise.lexpress.fr/actualites/1/actualites/exportations-d-armes-des-deputes-reclament-un-plus-grand-contrôle-du-parlement_2026400.html)



## ACTIVITÉ 5

### JEU DE RÔLE : ARMES À VENDRE ?!

---

► **Public**

À partir de 14 ans.

► **Nombre de participants et participantes**

Entre 12 et 30.

► **Durée**

2 heures.

► **Objectif pédagogique**

Comprendre les enjeux de la vente d'armes en termes économiques, éthiques et politiques.

► **Matériel**

Les fiches personnages imprimées et découpées (annexe 5).

Les fiches supports imprimées (annexe 6)

► **Préparation**

Installer la salle pour qu'elle prenne la forme d'une salle accueillant un débat public avec une table faisant face à des rangées de chaises.

**Déroulement :**

1. Comprendre le sujet :

Pour cela, vous pourrez utiliser les activités 2, 3 ou 4 afin de préparer le débat.

Pour pouvez également distribuer à chaque groupe les textes de l'activité 4 correspondant à leur personnage.

2. Expliquez à l'ensemble des personnes participantes que dans la ville d'à côté, les personnes salariées d'une usine d'armement menacent de faire grève si leur production est vendue au pays « .... » qui pourrait utiliser ces armements légers pour réprimer les mouvements sociaux qui agitent le pays depuis de nombreuses années. Les maires des communes environnantes proposent à la population de venir discuter des répercussions économiques d'une telle grève sur la région.

3. Divisez l'ensemble des personnes participantes en 6 groupes distincts et expliquez-leur que chaque groupe devra travailler aux arguments justifiant les positionnements d'un personnage tiré au sort. Pour cela, les personnes participantes devront réfléchir à plusieurs questions présentes sur la fiche support : quelles sont les personnes impliquées dans le commerce des armes ? Qui pourrait avoir un avis correspondant au mien ? Différent du mien ? Pourquoi ? Quels arguments serait-il possible de leur opposer pour faire valoir mon opinion ?

4. Une fois que chaque groupe aura élu une personne en charge de le représenter et donc de jouer le rôle du personnage, chaque personne représentante de groupe prendra place autour de la table pour engager le débat.

5. Le modérateur ou la modératrice du débat annoncera quelques règles pour le bon déroulement de celui-ci :

- Il est interdit de couper la parole ;
- lorsque les personnes intervenant souhaiteront prendre la parole il leur suffira de faire un petit signe à la personne modérant le débat ;
- le public aura un temps d'échange avec le panel invité à débattre à la fin du débat. Avant ce temps dédié, tout commentaire, interpellation ou jet d'objet sur les personnes intervenant pourrait mener à une exclusion définitive du débat du coupable ou de la coupable.

#### 6. Débat

En représentant la question posée aux personnes intervenantes, chacun et chacune devra exprimer le point de vue de son personnage en l'incarnant. L'animateur ou animatrice du débat pourra relancer via quelques questions classiques : Madame Y ou Monsieur Y, comprenez-vous le point de vue de Madame X ou Monsieur X ? N'y a-t-il pas un terrain d'entente qui puisse satisfaire tout le monde ? etc.

#### 7. Temps d'échange avec la salle.

Un temps pourra être consacré aux questions ou remarques éventuelles de la salle.

#### 8. Une fois le débat fictif terminé, vous pourrez questionner les participants et participantes :

- Le panel de personnes invitées à débattre : comment vous-êtes vous sentis ? Était-ce facile de faire valoir vos arguments ? Pourquoi ?
- À l'ensemble : quels sont les enjeux du débat proposé ? Et vous, qu'en pensez-vous ? Pourquoi ?

## **ANNEXE 5 JEU DE RÔLE : ARMES À VENDRE ?!**

### **FICHES PERSONNAGES**

---

#### **Le maire M. Jacquemain**

M. Jacquemain n'a pas d'idées préconçues sur la vente d'armes de manière générale. Maire de sa commune depuis plus de 20 ans, il s'est réjoui de l'arrivée de l'entreprise de production il y a une dizaine d'années car cela lui a permis de passer de 237 à 2306 personnes administrées sur sa localité. Cet accroissement de population lui a permis d'ouvrir une classe et d'enterrer définitivement le projet de fermeture d'école contre lequel il luttait depuis son premier mandat. M. Jacquemain aime beaucoup les enfants et l'idée que les armes produites puissent blesser voire tuer des personnes qui se battent pour un avenir meilleur pour leurs enfants lui fait froid dans le dos et il préfère ne pas y penser.

#### **M. Decret**

M. Decret est directeur adjoint de l'usine de production d'armement. Il ne comprend pas ce qui l'a poussé à participer à ce débat public au vu du comportement hypocrite des personnes salariées de son usine. Pour lui, il est évident que les personnes qui travaillent dans son usine, acceptent de produire des armes et ne peuvent avoir de considérations éthiques en la matière. Il trouve hypocrite de penser qu'il est possible de vendre des armes de manière éthique, ça n'est pas l'objet de ce commerce.

#### **M. Isquiau**

M. Isquiau travaille dans cette usine depuis le premier jour de son ouverture. Fier d'être un des premiers salariés après une longue période sans emploi, il n'en reste pas moins vigilant quant aux éventuelles productions. Pour lui, acheter des armes pour dissuader les autres de nous attaquer est normal mais il est hors de question de s'en servir pour réprimer des gens qui luttent chaque jour pour vivre dignement.

## **Mme Latah**

Mme Latah est réfugiée en France après avoir fui les violences qui frappent son pays depuis plusieurs années déjà. Quand la personne de l'administration lui a proposé de s'installer dans un pavillon dans la campagne française avec ses 2 enfants, elle n'a pas hésité une seconde car le plus important pour elle est que ses enfants soient scolarisés et poursuivent leurs études. Elle n'est pas sûre de pouvoir un jour rentrer dans son pays dont la population est violemment réprimée par le gouvernement. Elle est bien consciente que la plupart des personnes qui habitent sa région d'adoption travaillent dans l'armement, mais elle ne peut se résoudre à accepter cette vente qui violerait les droits humains de milliers voire de millions de personnes.

## **Mme Détaire**

Mme Détaire travaille pour une organisation non gouvernementale qui a publié plusieurs rapports qui attestent des violations des droits humains des personnes qui habitent dans le pays. Mme Détaire est présente dans le but de parler de ces violations mais aussi pour soutenir le droit de manifester et la liberté d'expression des personnes salariées de l'usine.

**ANNEXE 6 JEU DE ROLE : ARMES À VENDRE ?!**  
**FICHE SUPPORT PRÉPARATION DÉBAT**

---

Nom du personnage : .....

Votre personnage est-il pour ou contre cette vente d'armes ?

.....

Pourquoi ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Quel est l'ensemble des personnes impliquées dans le commerce des armes ?

.....  
.....  
.....  
.....

**Quelles sont celles qui pourraient avoir un avis correspondant au mien et pourquoi ?**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Quelles sont celles qui pourraient avoir un avis différent du mien et pourquoi ?**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## ACTIVITÉ 6

### DÉBAT MOUVANT SUR LE COMMERCE DES ARMES

#### ► Public

À partir de 14 ans.

#### ► Nombre de participants et participantes

Entre 8 et 30.

#### ► Durée

30 minutes.

#### ► Objectifs pédagogiques

- Réfléchir aux enjeux liés au commerce des armes.

#### ► Matériel

Panneaux « d'accord », « pas d'accord », Ruban adhésif pour accrocher les panneaux, les affirmations imprimées.

#### ► Préparation

Aménagez l'espace pour que le groupe ait suffisamment de place pour circuler.

Accrochez des panneaux ou feuilles sur lesquelles vous aurez inscrit « d'accord » et « pas d'accord » aux murs de deux côtés opposés de la salle.

#### Déroulement :

1. Placez-vous au centre de la salle et lisez à haute voix une affirmation parmi les propositions ci-dessous :

« On doit se poser les mêmes questions avant de produire et vendre des armes ou des tomates »

« On n'a pas le choix de vendre des armes à qui en demande »

« Il faut que la France arrête purement et simplement de produire et vendre des armes »

« Le commerce des armes ne peut pas être respectueux en termes de droits humains »

2. Invitez les personnes participantes à se positionner dans l'espace, d'un côté ou de l'autre de la salle, selon qu'elles s'estiment « d'accord » ou « pas d'accord » avec l'affirmation proposée.

3. Demandez à une personne de chaque camp de donner à tour de rôle un argument pour défendre sa position. Si une personne du camp opposé est en accord avec l'argument proposé, elle fait un pas vers l'autre. Tout participant peut changer de camp au cours du débat autant de fois qu'il le veut, vous pouvez alors lui demander d'expliquer ce qui a motivé son nouveau positionnement.

À noter : veillez à ce que le débat ne se déroule pas entre une ou deux personnes de chaque camp (débat « ping pong »). En effet, cet outil pose les termes d'un débat mais ne vise pas avoir ce débat de manière approfondie.

4. Une fois que le débat s'essouffle, proposez aux personnes participantes de revenir au centre de la salle et proposez une autre phrase.

**Variante :**

Plutôt que de demander aux personnes participantes de se positionner d'un côté ou de l'autre de la salle de façon nette, vous pouvez leur proposer de se placer sur un continuum entre les deux côtés, en fonction de leur degré d'adhésion avec l'affirmation, ou bien créer une zone entre les deux camps (« la rivière du doute ») pour des personnes ne souhaitant pas se positionner. Vous pouvez également demander aux participants de discuter en petits groupes afin d'affiner leurs arguments avant la discussion collective.



## ACTIVITÉ 7

### DÉBAT MOUVANT SUR LE POUVOIR DES CITOYENS ET CITOYENNES

#### ► Public

À partir de 14 ans.

#### ► Nombre de participants et participantes

Entre 8 et 30.

#### ► Durée

30 minutes.

#### ► Objectifs pédagogiques

- Réfléchir aux enjeux de l'action citoyenne dans une société.

#### ► Matériel

Panneau « d'accord », « pas d'accord » Ruban adhésif pour accrocher les panneaux, les affirmations imprimées.

#### ► Préparation

Aménagez l'espace pour que le groupe ait suffisamment de place pour circuler.

Accrochez des panneaux ou feuilles sur lesquelles vous aurez inscrit « d'accord » et « pas d'accord » aux murs de deux côtés opposés de la salle.

#### Déroulement :

1. Placez-vous au centre de la salle et lisez à haute voix une affirmation parmi les propositions ci-dessous :

« Rien ne justifie l'opacité du commerce des armes vis-à-vis de la population »

« C'est à l'ensemble de la société française de s'assurer que la France ne vende pas d'armes à des pays qui pourraient s'en servir pour commettre des violations des droits humains »

« La population n'a aucun pouvoir sur le commerce des armes »

« Seul/seule je ne peux rien faire »

2. Invitez les personnes participantes à se positionner dans l'espace, d'un côté ou de l'autre de la salle, selon qu'elles s'estiment « d'accord » ou « pas d'accord » avec l'affirmation proposée.

3. Demandez à une personne de chaque camp de donner à tour de rôle un argument pour défendre sa position. Si une personne du camp opposé est en accord avec l'argument proposé, elle fait un pas vers l'autre. Tout participant peut changer de camp au cours du débat autant de fois qu'il le veut, vous pouvez alors lui demander d'expliquer ce qui a motivé son nouveau positionnement.

À noter : veillez à ce que le débat ne se déroule pas entre une ou deux personnes de chaque camp (débat « ping pong »). En effet, cet outil pose les termes d'un débat mais ne vise pas avoir ce débat de manière approfondie.

4. Une fois que le débat s'essouffle, proposez aux personnes participantes de revenir au centre de la salle et proposez une autre phrase.

**Variante :**

Plutôt que de demander aux personnes participantes de se positionner d'un côté ou de l'autre de la salle de façon nette, vous pouvez leur proposer de se placer sur un continuum entre les deux côtés, en fonction de leur degré d'adhésion avec l'affirmation, ou bien créer une zone entre les deux camps (« la rivière du doute ») pour des personnes ne souhaitant pas se positionner. Vous pouvez également demander aux participants de discuter en petits groupes afin d'affiner leurs arguments avant la discussion collective.